SESSION 2020
Métropole - Antilles - Guyane - Réunion - Mayotte

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
E5 ANALYSE TECHNIQUE

Option : Services aux personnes et aux territoires

Durée : 150 minutes

Matériel et document autorisé : **Aucun**

Le sujet comporte 12 pages

SUJET

Madame et monsieur Barois viennent de s'installer au Breil-sur-Mérize, commune située dans le département de la Sarthe. Ils vivaient auparavant en région parisienne. Ils ont choisi cette commune car elle est située à proximité de leurs lieux de travail respectifs. Elle est aussi proche du Mans, ville dont la population avoisine les 150 000 habitants.

1. **Madame et monsieur Barois ont deux enfants et aimeraient en avoir un troisième. Léa, leur fille âgée de dix ans, souffre de mucoviscidose.**
 Des particularités de la mucoviscidose sont présentées dans **le document 1**.

 1.1. Identifier l'origine de la mucoviscidose.

 1.2. Identifier trois conséquences possibles de la mucoviscidose.

 Madame Barois interroge son médecin traitant sur les risques que l'enfant souhaité soit atteint de mucoviscidose. Il lui répond que le risque est de 25 %.
 Le document 2 est un arbre généalogique de la famille de madame Barois.

 1.3. Montrer, à l'aide d'un raisonnement rigoureux, que l'allèle à l'origine de la mucoviscidose est récessif.

 1.4. Préciser si l'allèle à l'origine de la mucoviscidose est porté par un autosome ou un gonosome.

1.5. Justifier la réponse du médecin traitant de madame Barois, à l'aide d'un raisonnement rigoureux.

2. Adrien, le fils aîné de madame et monsieur Barois, est âgé de dix-huit ans. Suite à une méningite bactérienne contractée à l'âge de six mois, il présente d'importantes difficultés de compréhension et d'apprentissage. Il ne peut pas intégrer le monde du travail comme le souhaiteraient ses parents.

Madame et monsieur Barois s'adressent à la Maison départementale des personnes handicapées, ou MDPH, pour effectuer les démarches administratives permettant la prise en charge d'Adrien par les structures spécialisées du département de la Sarthe.

Le document 3 présente les principales dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

2.1 Citer quatre domaines dans lesquels la MDPH peut intervenir pour aider Adrien et ses parents dans ces démarches.

Le responsable de la MDPH propose à Adrien de faire un stage au sein de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail, ou ESAT, du domaine de Pescheray, situé à un kilomètre du domicile de ses parents. Ce stage lui permettra de déterminer si cette structure est adaptée à ses besoins.

Le document 4 présente l'ESAT du domaine de Pescheray.

2.2 Montrer en quoi l'ESAT du domaine de Pescheray peut répondre aux besoins d'Adrien, à l'aide de trois arguments pertinents.

Adrien vit toujours chez ses parents. Il envisage d'intégrer une des structures d'accueil qui dépendent de l'ESAT du domaine de Pescheray.

2.3 Construire un tableau présentant les différents hébergements qui dépendent de l'ESAT du domaine de Pescheray, en précisant pour chacun d'entre eux les caractéristiques du logement, la localisation par rapport à l'ESAT et la mission de l'hébergement.

2.4 Identifier l'hébergement le plus adapté à la situation d'Adrien, en justifiant la réponse à l'aide de l'ensemble des informations fournies.

3. **Madame Barois s’est blessée en taillant ses rosiers. Trois jours après, elle constate qu'un abcès s'est formé au niveau de la blessure.**
Le document 5 présente les conséquences possibles d’une blessure.

3.1 Citer deux attitudes permettant d’éviter la formation d’un abcès suite à une blessure.

3.2 Identifier le nom scientifique de l’agent pathogène à l’origine de l’abcès dont souffre madame Barois.

3.3 Identifier trois symptômes de la réaction inflammatoire.

3.4 Identifier les trois étapes d'une infection par un staphylocoque doré, en précisant la localisation de chacune d'entre elles.

4. **Madame et monsieur Barois envisagent une reconversion professionnelle. Ils projettent de créer une ferme pédagogique sur le territoire de Breil-sur-Mérize. Ils participent aux journées Bienvenue à la ferme organisées par la chambre d’agriculture de la Sarthe.**
Le document 6 présente les motivations des citadins souhaitant s’installer en milieu rural.

4.1 Préciser le nom désignant les populations de citadins s'installant en milieu rural.

4.2 Citer trois caractéristiques des populations de citadins s'installant en milieu rural.

4.3 Identifier trois atouts de la vie en milieu rural.

Le programme et les activités des journées Bienvenue à la ferme sont présentés dans le **document 7**.

4.4 Montrer en quoi les journées Bienvenue à la ferme peuvent répondre aux différentes attentes de madame et monsieur Barois à l'aide de trois réponses pertinentes.

Indications d'évaluation

Capacités intermédiaires	Critères d'évaluation	Question	Barème
C 5-1 Repérer les caractéristiques socioculturelles des personnes en milieu rural.	Utilisation maîtrisée des connaissances.	**4.1**	**/ 2 points**
		4.2	
	Repérage pertinent d'informations.	**4.3**	**/ 1,5 point**
	Mise en œuvre d'un raisonnement.	**4.4**	**/ 1,5 point**
C 5-2 Caractériser les conséquences des pathologies liées au handicap, à la vieillesse, à la maladie et aux conduites à risques.	Repérage pertinent d'informations.	**1.1**	**/ 1 point**
		1.2	
		3.2	**/ 1,5 point**
		3.3	
		3.4	
	Mise en œuvre d'un raisonnement.	**1.3**	**/ 1,5 point**
		1.4	**/ 1,5 point**
		1.5	**/ 1,5 point**
C 5-3 Repérer les besoins des personnes dans leur environnement juridique, social et familial.	Utilisation maîtrisée des connaissances.	**2.1**	**/ 2 points**
		3.1	
	Utilisation d'un outil scientifique.	**2.3**	**/ 3 points**
	Mise en œuvre d'un raisonnement.	**2.2**	**/ 3 points**
		2.4	
		Total	**/ 20 points**

DOCUMENT 1

Particularités de la mucoviscidose

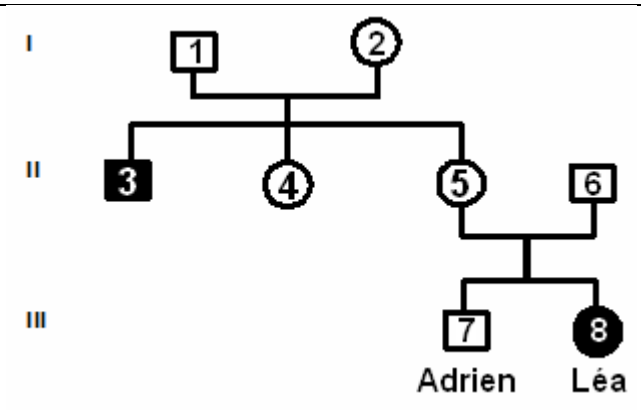
La mucoviscidose est une pathologie qui affecte un nourrisson sur deux mille cinq cent en Europe. Il existe plusieurs formes, plus ou moins graves, de mucoviscidose. Elles sont toutes dues à des mutations affectant le gène CFTR.

La mucoviscidose est caractérisée par un épaississement anormal du mucus produit par les cellules de revêtement des organes creux comme les bronches, le tube digestif, les canaux pancréatiques et biliaires. Le mucus épaissi ne s'écoulant pas normalement, il s'accumule au niveau des organes concernés. Sa présence entraîne un encombrement des voies respiratoires qui est à l'origine d'infections respiratoires. Elle peut aussi se traduire par une obstruction plus ou moins importante des voies digestives qui génère des troubles digestifs et hépatiques ainsi qu'une dégénérescence d’une partie des cellules pancréatiques.

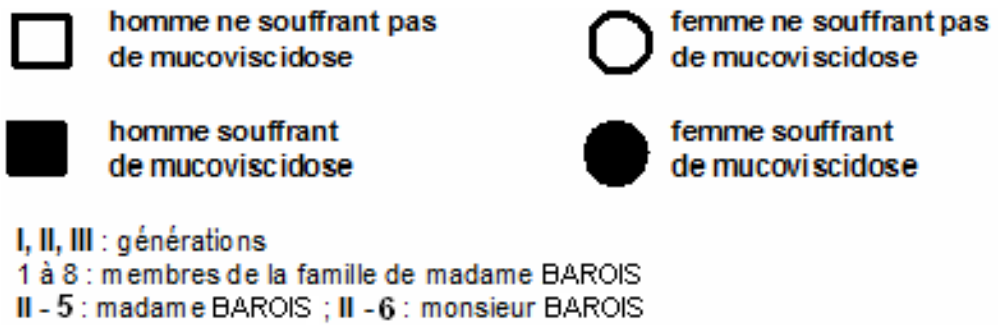
Document créé pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 2

Arbre généalogique de la famille de madame Barois



Légende



Document créé pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 3

Principales dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est le principal texte réglementaire sur les droits des personnes en situation de handicap. Son application a entraîné l'abrogation de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

L'article 1 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 précise que :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

L'article 2 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 articule l'objectif d'accès au droit commun avec le droit à la compensation afin de favoriser l'accès à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

L'article 4 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 apporte de nombreuses avancées sur les domaines suivants : accueil des personnes handicapées, droit à compensation, ressources, scolarité, emploi, accessibilité, citoyenneté et participation à la vie sociale.

L'article 12 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 crée le complément de ressources.

L'article 16 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 introduit la majoration pour la vie autonome.

Les articles 41 à 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 précisent les obligations de mise aux normes d'accessibilité, notamment pour les établissements publics.

L'article 55 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 définit les missions et le fonctionnement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, ou CNSA. Elle crée les Programmes interdépartementaux d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie, ou PRIAC, chargés de la gestion des crédits d'État et de l'Assurance Maladie, dédiés à la création d'établissements d'accueil et d'hébergement des personnes en situation de handicap.

L'article 55 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 impose la création d'une Maison Départementale des Personnes Handicapées, ou MDPH, dans chaque département. Placée sous la direction du Conseil Départemental, la MDPH a une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

Document créé pour les besoins de l'épreuve d'après https://www.legifrance.gouv.fr

DOCUMENT 4

Principales caractéristiques de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail du domaine de Pescheray

Créé en 1968 par le Secours Catholique, le domaine de Pescheray a pour mission de permettre à des personnes en situation de handicap d'accéder au travail et de favoriser leur épanouissement personnel à travers des activités. Il accueille des femmes et des hommes majeurs, non retraités.

Comme tous les ESAT, l'ESAT du domaine de Pescheray a une double mission :

- une mission sociale qui contribue à l'épanouissement et l'autonomie des travailleurs en situation de handicap ;
- une mission économique qui propose des supports d'activités et de travail accessibles aux personnes en situation de handicap.

Ces missions, qui mettent en valeur les capacités de travail des personnes handicapées, doivent être équilibrées financièrement.

L'ESAT du domaine de Pescheray accueille des travailleurs orientés par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, ou CDAPH. Ils travaillent dans les quatre ateliers du domaine :

- le parc zoologique,
- le restaurant,
- les espaces verts et la forêt attenante,
- l'atelier agricole.

Une Section Annexe de l'ESAT du domaine de Pescheray, SA Esat, permet à la fois d'accueillir les nouveaux arrivants qui découvrent le milieu du travail et de préparer la retraite de certains travailleurs plus âgés. Ainsi, environ seize travailleurs à temps partiel, participent à des activités animées par des éducateurs.

DOCUMENT 4 (suite et fin)

Un Foyer d'Hébergement, ou FH, la résidence des Goélands est situé sur le site de l'ESAT du domaine de Pescheray. Il dispose de dix-huit chambres individuelles de vingt mètres carrés, équipées d'une salle de bain avec WC. La chambre est le lieu privé du résident. Il peut créer un lieu intime avec des objets personnels. Un espace commun permet aux résidents de se retrouver aux moments des repas et des loisirs. Les résidents peuvent aussi partager un repas dans le jardin aménagé et arboré. La mission du Foyer d'Hébergement est d'accompagner les résidents dans leur projet de vie en permettant à chacun de s'épanouir et de développer ses capacités d'autonomie. Certaines personnes peuvent accéder à un Foyer d'Hébergement Semi Autonome.

Un Foyer d'Hébergement Semi Autonome, ou FHSA, permet d'héberger douze personnes dans des logements autonomes situés dans le village proche de l'ESAT du domaine de Pescheray. Ce sont des appartements de type F2 qui comportent une cuisine aménagée, un séjour, une chambre et une salle de bain. Le FHSA propose un accompagnement à domicile renforcé pour permettre l'accès et le maintien en logement autonome.
Avant de pouvoir intégrer le FHSA, la personne en situation de handicap doit avoir séjourné plusieurs mois en FH.

Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, ou SAVS, intervient auprès des personnes en situation de handicap travaillant à l'ESAT du domaine de Pescheray qui vivent en logement autonome. Il propose à trente-deux personnes des accompagnements personnalisés pour les aider dans certains actes de la vie sociale comme l'accès aux loisirs ou à la culture.

Document créé pour les besoins de l'épreuve

DOCUMENT 5

Conséquences possibles d'une blessure

Le staphylocoque doré, *Staphylococcus aureus*, est une bactérie qui est très présente dans l'environnement. Sa pénétration dans l'organisme lors d'une blessure entraîne une réponse immunitaire locale, qui met en jeu les polynucléaires, ou granulocytes. Cette première étape de l'infection par un staphylocoque doré se traduit par une réaction inflammatoire locale caractérisée par de la chaleur, une rougeur, un gonflement. La stimulation des terminaisons nerveuses provoque une sensation douloureuse.

Si les staphylocoques dorés ne sont pas détruits par les polynucléaires, ils passent dans un vaisseau lymphatique puis dans le ganglion lymphatique correspondant. Ils déclenchent une réponse immunitaire loco-régionale. Cette deuxième étape de l'infection par un staphylocoque doré se traduit par une réaction inflammatoire loco-régionale caractérisée par la formation de plaques rouges, parfois chaudes et douloureuses, situées entre la blessure et le ganglion lymphatique concerné.

Dans la plupart des cas, la totalité des staphylocoques dorés est détruite lors des deux premières étapes de la réponse immunitaire. Si ce n'est pas le cas, les staphylocoques dorés passent dans le sang. Cette troisième étape de l'infection par un staphylocoque doré se traduit par une infection généralisée, ou septicémie, affectant tout l'organisme.

Document créé pour les besoins de l'examen

DOCUMENT 6

Les motivations des citadins souhaitant s'installer en milieu rural

Ex-citadins, ils ont choisi la nature

« Je ne voulais pas d'un quotidien bétonné pour mes enfants, je ne me voyais pas les emmener au parc comme on promène les chiens dans ces espaces bondés ! » lâche Alexandra, souriante. Avec son compagnon, ils ont choisi de s'installer au vert, à deux heures de la gare TGV de Paris (…)
Autrefois, ceux qu'on appelait encore les « ruraux » fuyaient les campagnes en masse, lassés de leur isolement. Ils rêvaient des lumières de la ville, préférant s'entasser dans des tours sales et bruyantes. Réveillés par la foule bigarrée et la ruche urbaine grouillante. Grisés par la frénésie, mais essorés par le coût de la vie et les effluves âcres des pots d'échappement, les citadins ont pris la clé des champs. « Humer l'odeur du foin, le parfum doucereux de la lavande, l'haleine poivrée de la forêt, les arômes de la bonne bouffe… On en a tous rêvé ! ». La table parfumée de « Chez mon Jules » porte le nom du chef cuisinier et cultive sa réputation et ses récompenses. Dans la cuisine, Jules, son tablier autour des reins et ses cheveux blond vénitien en bataille, concocte un velouté de cèpes ramassés l'après-midi « nous sommes nos propres patrons et ça, c'est un bonheur incommensurable. On gagne mieux notre vie qu'à Paris et, surtout, on dépense moins et on mise sur une nouvelle façon de travailler avec beaucoup d'échanges et de paroles entre les métiers pour donner un sens plus social à la vie professionnelle ».

La campagne n'est plus ringarde ni réservée aux altermondialistes. Elle est séduisante et accessible, attirant près de 100 000 prétendants chaque année depuis quarante ans. Pas étonnant que le plus grand festival de France soit celui des Vieilles Charrues, en pleine Bretagne rurale ! (…)

Document modifié pour les besoins de l'examen, d'après http://www.parismatch.com

DOCUMENT 7

Programme et activités des journées Bienvenue à la ferme du département de la Sarthe



Source : http://www.sarthe.chambagri.fr/uploads/media/2015_portes_ouvertes_bienvenue_ferme.pdf